

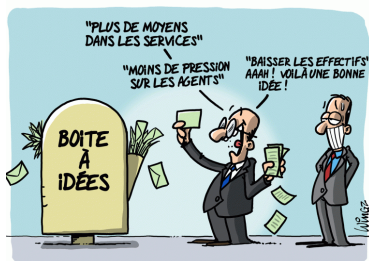
**Sgen-CFDT Midi-Pyrénées  
Contact personnels Biatoss**

**07 71 02 05 06 – Fax 05 61 43 65 50**

Pour recevoir gratuitement cette Newsletter ou vous désinscrire envoyez un courriel à  
[sgen.cfdt.atoss@wanadoo.fr](mailto:sgen.cfdt.atoss@wanadoo.fr)

## **EDUCATION NATIONALE**

### **APPEL A LA GREVE LE 12 NOVEMBRE !**



A lire ci-dessous le Communiqué de presse n° 45 du 25 septembre 2018

Pour suivre l'actualité : <https://www.sgen-cfdt.fr>

Les actions locales ne sont pas encore totalement établies, pour toute information qui vous serait utile, vous pouvez nous contacter par mail à [toulouse@sgen.cfdt.fr](mailto:toulouse@sgen.cfdt.fr)

C'est avec consternation et incompréhension que les organisations syndicales FSU, UNSA-Éducation, SGEN-CFDT ont découvert les annonces budgétaires pour l'année 2019 enterrant de fait la priorité à l'Éducation nationale.

Avec 2 650 postes d'enseignant.e.s et 400 de personnels administratifs supprimés, c'est une nouvelle dégradation des conditions d'études des élèves et de travail des personnels qui est programmée.

Cela n'est pas compatible avec l'ambition d'un enseignement de qualité et d'une plus grande égalité de réussite, ni d'une bonne administration du système éducatif.

Les organisations FSU, UNSA-Education, SGEN-CFDT dénoncent ces suppressions d'emplois dans un contexte d'augmentation démographique. La « priorité au primaire » ne peut pas se faire par un redéploiement de moyens.

Elles demandent au gouvernement de renoncer à ce projet.

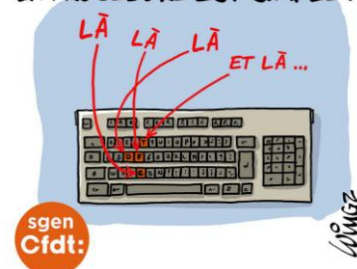
Les organisations FSU, UNSA-Education, SGEN-CFDT appellent les personnels de l'Éducation nationale à une journée de grève le 12 novembre prochain.

Elles appellent toutes les organisations syndicales de l'Éducation nationale à rejoindre cette action.

*Les Lilas, 25 septembre 2018.*

## Elections professionnelles – Pratico-Pratique :

**VOTE ÉLECTRONIQUE :  
LA PROCÉDURE EST SIMPLE !**



Jeudi 11 octobre l'espace grand public donnant accès à l'espace électeur sera ouvert.

Nous vous conseillons de vérifier dès à présent que votre messagerie académique est en capacité de recevoir de nouvelles informations et d'ôter les messages que vous ne souhaitez pas conserver.

Nous vous conseillons de désactiver (si cela n'est pas déjà fait) le renvoi de votre messagerie académique vers une adresse personnelle.

Le vote électronique se déroulera du Jeudi 29 novembre 10h Clôture du scrutin.

Ne pas hésiter à nous contacter pour toute difficulté que vous pourriez rencontrer : [toulouse@sgen.cfdt.fr](mailto:toulouse@sgen.cfdt.fr)



## Les personnels ont un droit d'inventaire :

La campagne électorale précédant le vote est généralement propice à une nuée d'informations plus ou moins fiables. Ne souhaitant pas rentrer dans une démarche stérile de surenchère, bien éloignée des préoccupations des personnels, nous avons choisi de vous présenter succinctement les points saillants de nos mandats académiques. Cette présentation n'est pas exhaustive et chacun et chacune peut nous contacter afin d'échanger sur un sujet précis : par mail [sgen.cfdt.atoss@wanadoo.fr](mailto:sgen.cfdt.atoss@wanadoo.fr), par tél ou lors d'une de nos visites sur site.

### Personnels administratifs :

Par vos suffrages en 2014, vous avez permis à nos élu.e.s d'assurer encore plus fortement le suivi de la carrière de tous les personnels : conseil mutation, conseil juridique, conseil promotion... Nous avons poursuivi notre information individualisée des personnels à l'issue des CAPA. La mise en place d'une permanence régulière sur le site de Niel, l'identification de militant.e.s relais et la possibilité de contact par mail et téléphone ont permis une continuité de conseil et d'écoute, y compris en catégorie A où 5 voix nous avaient fait défaut pour obtenir le siège en CAPA.

Notre présence en CTA nous a donné accès au GT RIFSEEP pour sa déclinaison académique et nous avons pu travailler avec l'Unsa (les autres OS représentatives ayant opté pour la politique de la chaise vide). La cartographie a permis une harmonisation mais des ajustements restent à faire, nous avons demandé révision de cette carte et attendons depuis plusieurs mois la convocation d'un GT. Ce sera sans doute après les élections professionnelles...

### Personnels ITRF :

L'implication du Sgen-CFDT au niveau des CAP, CT, GT a été forte concernant le repyramidage des emplois de personnels ITRF exerçant dans les laboratoires. La carte cible, même si elle ne porte pas à ce jour ce nom, prévoit une évolution importante de la filière avec à terme 8 ASI et une hausse conséquente du nombre de TRF. Le Sgen-CFDT a seul voté pour le repyramidage des emplois permettant un accès en nombre à la catégorie B et à la catégorie. Nous avons su nous indigner et accompagner les collègues impactés l'an dernier par des mesures de redéploiement. Notre mandat a été marqué par un vote en CTA : un collègue a quelques mois de la retraite a vu son poste déplacé en lycée par mesure de carte scolaire alors que le Sgen-CFDT demandait que la mesure soit une mesure de blocage : où étaient les majoritaires ?

Nous avons participé activement à la mise en place des groupes indemnitaires. Nous avons soutenu qu'une solution soit trouvée pour les personnels percevant la PFI. Il conviendra, si vous nous en donnez la possibilité par vos votes, de veiller régulièrement à la révision des groupes indemnitaires en fonction de l'évolution des établissements et services.

Le Sgen-CFDT participe à la lecture et au classement des dossiers de promotion sur les catégories où sa représentativité le lui permet. Nous apportons également conseil à tous les personnels pour l'élaboration de ces dossiers.

### Personnels infirmiers :

N'ayant pas pu déposer de liste CAPA lors du dernier scrutin, nous n'avons pas eu accès aux documents de cette instance. Toutefois, organisation représentative en CTA nous avons participé à tous les groupes de travail :

emplois, RIFSEEP, circulaire mouvement... Nous avons accompagné individuellement chaque personnel, syndiqué ou non, pour sa carrière. Sur l'ensemble du mandat, si nous devons exprimer un regret, c'est celui que le Sgen-CFDT n'ait pu être associé au travail sur la circulaire des missions, faute d'élu.e.s en CAPA. Notre enquête sur le sujet nous avait pourtant permis de recueillir la voix des collègues dans tous les départements et cette consultation confortait les missions déclinées par Madame la Rectrice.

### **Personnels de la filière sociale :**

Ne présentant pas de liste pour les élections CAPA, c'est sur la base de la représentativité en CT que le Sgen-CFDT a pu travailler et participer aux différents groupes de travail concernant cette filière.

Nous avons régulièrement demandé à ce que des emplois d'assistant.e de service social soient créés. Même si le solde d'emplois est positif à la fin de ce mandat, nous demeurons mobilisés sur cette demande.

Nous souhaitons poursuivre notre travail en faveur des territoires accueillant des PCS défavorisés. Des poches de pauvreté existent sur notre académie et elles demandent des moyens adaptés.

### **Personnels contractuels exerçant sur les domaines, administratif, technique, social et santé :**

Nous ne pouvons que déplorer que les organisations syndicales ayant obtenu des voix lors de l'élection de 2014 n'aient pas pourvu les sièges qui leur avaient été attribués. Le Sgen-CFDT a pourvu les sièges et les militant.e.s ont siégé (bien seul.e.s) durant tout le mandat. Nous ne pouvons qu'espérer que vos suffrages nous permettront d'être encore plus représentatifs sur cette instance... mais ne doutons pas que les organisations qui vous sollicitent au moment du vote, sans siéger depuis la mise en place de cette CCP, ne manqueront pas de revenir vers vous...

Pour rappel c'est en CCP que sont étudiés par exemple les licenciements. Pour le Sgen-CFDT accompagner toutes et tous, syndiqué.e.s ou non, ne s'arrête pas au moment où le collègue se retrouve en position de perdre son emploi.

### **Comité Technique :**

Plusieurs Comités Techniques existent : académique (CTA), ministériel (CTMEN pour le solaire CTMESR pour l'enseignement supérieur et la recherche), CTSA (pour le personnel des DSDEN et Rectorat), CTSD (au niveau des départements), CTE (pour les établissements).

**Il est souvent méconnu des personnels que leur voix en Comité Technique Académique est ensuite déclinée sur des instances telles les Commissions d'Action Sociale, le Comité Technique Spécial Académique (Rectorat et Services Départementaux), les CHSCT...**

Le Sgen-CFDT a été présent sur chacune des instances où vos voix lui ont permis de siéger. Il reste fort à faire...

### **CHSCT :**

Nous demeurons insatisfaits du fonctionnement actuel des CHSCT. Pour le Sgen-CFDT, syndicat confédéré, et donc appartenant à une confédération ouvrière, le CHSCT doit être un outil qui permette de répondre aux urgences, certes, mais également de mettre en place une prévention efficace des risques professionnels. Le CHSCT se doit de rappeler à l'employeur ses obligations en matière d'Hygiène de sécurité et de conditions de travail. Les suites données aux saisines du CHSCTA par le CTA (à l'initiative du Sgen-CFDT) permettent de mesurer le chemin qui reste à parcourir. Le CHSCTA se doit également d'être accompagnant au niveau des établissements et ce pour l'ensemble des personnels.

### **CTA et CTSA :**

A ce jour, ces instances fonctionnent en régime minima. L'envoi des documents préparatoires dans des délais souvent très restreints, voire hors délais prévus par le règlement intérieur, ne facilite pas le travail en amont.

Certains points prévus par les textes demeurent consultatifs. En cas de vote unanime contre, la proposition de l'administration comporte rarement des modifications par rapport à l'initial. Ce fonctionnement, basé essentiellement sur des jeux de postures, est bien éloigné du dialogue social voulu par la CFDT.

### **Action Sociale :**

Les budgets alloués à l'action sociale demeurent insuffisants et ne permettent pas de répondre de manière suffisante aux besoins d'un nombre croissant de personnels.

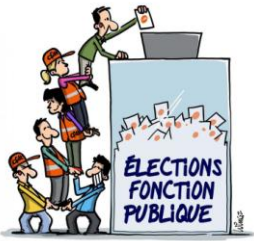
Le Sgen-CFDT a régulièrement demandé la mise en place d'aides pour les plus précaires (AED, AESH...).



**Comment faire évoluer ces instances ?**

**En choisissant un syndicalisme de progrès et d'engagement ...**

**TOUS UNIS !**



**Votre collègue sera votre voix : A consulter et à diffuser sans modération :**

Des vidéos sont mises régulièrement en ligne sur notre site académique : <https://midipyrenees.sgen-cfdt.fr/> sur la page d'accueil. Faites connaître ces publications sur vos réseaux ... vous aiderez ainsi à faire connaître les métiers Biatss, y compris hors de notre champ professionnel ! Merci beaucoup d'avance.

### **Biatss Travailleur.euse Handicapé.e et mutation : un exemple de dossier qui pourrait être étudié de manière différente...**

Le Sgen-CFDT avait obtenu que pour les mutations un GT se tiennent en amont des CAPA afin d'étudier les dossiers pour les personnels en situation de handicap. Ce type de GT existe pour les enseignant.e.s. Une organisation syndicale a dénoncé ce GT et a été entendue par le ministère... A ce jour tout collègue ayant une RQTH bénéficie d'une bonification son barème de mutation.

Conséquences :

- Des personnels en situation de handicap affectés au barème et sans étude préalable de la compatibilité du poste et du handicap
- Des personnels en situation de handicap départagés à l'ancienneté pour leur mutation
- Des personnels en situation de handicap rencontrant des difficultés à leur prise de fonction
- Des personnels valides qui légitimement se demandent pourquoi tel poste a été attribué à un collègue, qui ne peut occuper la fonction, rendant ainsi le poste non occupé, pendant qu'eux – même se sont vus refuser leur affectation sur ce poste
- Une nouvelle discrimination entre enseignant.e.s et Biatoss revendiquée comme une victoire syndicale par une organisation syndicale...
- ...

### **Liens utiles :**

Le Sgen-CFDT intervient dans toutes les instances où il le peut pour demander à ce que cette situation évolue :

- dans l'intérêt des personnels valides et non valides
- dans l'intérêt des établissements et services

Le syndicat qui avait dénoncé le GT, et donc qui est à l'origine de la situation actuelle, ne semble pas faire évoluer sa position, mais tous les espoirs sont permis pour le mouvement 2019... campagne électorale oblige...



**Une enquête lancée en septembre 2016**

**150 questions**

**200 000 répondant.e.s**

**Notre priorité : vos conditions de travail**

## Suivre l'actualité :

Afin de ne pas remplir les boîtes de messagerie académique durant la période préélectorale et électorale, pour que chacun.e puisse voter (Sgen-CFDT ou autre !) tout en poursuivant notre travail d'information, nos prochains infos@cadMP et des documents d'information catégorielle seront mis en ligne sur le site du Sgen-CFDT Midi – Pyrénées : <https://midipyrenees.sgen-cfdt.fr/>

Pour les mêmes motifs, vous pouvez suivre l'actualité :

- De la Fédération sur : <https://www.sgen-cfdt.fr/>
- De la Confédération sur : <https://www.cfdt.fr/>
- DE l'Union des Fonctionnaires et Assimilés – CFDT : <https://uffa.cfdt.fr/>
- De la CFDT Cadres : <https://www.cadrescfdt.fr/>



## Nous rejoindre :

- Vous pensez que les personnels Biatoss (non enseignants) ne doivent pas rester isolés.
- Vous pensez qu'ils ont toute leur place dans un syndicat qui regroupe tous les personnels de l'Education nationale.
- Vous pensez que les salariés de l'Education nationale ne doivent pas être isolés mais faire partie d'une grande confédération ouvrière.
- Vous voulez être défendu, informé efficacement.

Alors, rejoignez la CFDT et sa fédération de l'Education nationale, le Syndicat général de l'Education nationale (Sgen).

Pour calculer sa cotisation, télécharger le bulletin d'adhésion .... : Ctrl + Clic : [Adhérer en ligne](#)

Vous pouvez également imprimer le bulletin à la fin de cet envoi et le retourner à Sgen-CFDT 3 chemin du pigeonier de la Céprière – Bât C – 3<sup>ème</sup> étage – 31 100 TOULOUSE.

Ne pas hésiter à nous contacter pour toute question ou difficulté de paiement.

**RAPPEL : 66% des sommes versées dans l'année civile pour payer votre cotisation sont déductibles de vos impôts de l'année concernée. Les personnels non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt égal à 66% des sommes versées dans l'année civile pour payer leur cotisation.**



Positions nationales du Sgen – CFDT : [www.sgen.cfdt.fr](http://www.sgen.cfdt.fr) -

Contact local : [sgen.cfdt.atoss@wanadoo.fr](mailto:sgen.cfdt.atoss@wanadoo.fr)

Tél : 06 20 89 63 69

### A quoi ça sert de se syndiquer ?

**Etre syndiqué**, c'est participer au débat collectif et affirmer sa solidarité avec les autres travailleurs qui exercent le même métier.

**Etre syndiqué au Sgen**, c'est choisir :

- d'être solidaire de l'ensemble des salariés du système éducatif pour une meilleure efficacité,
- d'être uni avec les autres et refuser le corporatisme,
- des priorités reposant sur des valeurs de solidarité, de justice, de démocratie, de laïcité...

**Etre syndiqué au Sgen- CFDT**, c'est choisir :

- La solidarité avec l'ensemble des travailleurs,
- La construction d'un rapport de force pour une société plus juste et plus solidaire.

### A quoi cela m'engage ?

Le Sgen – CFDT ne communique pas le nom de ses adhérents. Chacun est libre de dire ou son son appartenance syndicale. Les courriers personnels vous sont adressés à votre domicile.

Chacun peut choisir de s'impliquer très peu, un peu, beaucoup... et donc est libre de choisir de participer ou non.



**Les élections professionnelles auront lieu le 6 décembre 2018 pour les trois versants de la Fonction Publique.**



**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**  
N°MEMO ICOS CFDT : FR8922254894

Le mandat de prélèvement SEPA est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'indication de prélèvement au niveau accordé (SEPA). En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez : A la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte ; à votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention passée avec elle. Toute demande de remboursement devra être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement national ;  
- avant le 15 mars dans les 15 jours ouvrés du prélèvement pour un prélèvement trans-européen.

Votre nom, prénom et adresse :  
.....  
.....  
.....

Syndicat Cédant : Sgen-CFDT  
ICOS FR8922254894

Date : .....

Signature : .....

Type de paiement (document/rapport) : .....

N° BIC : .....

Coordonnées du Compte N° IBAN à débiter : .....

Nom et adresse de votre banque : .....

RUM : .....

(références : Bureau de Mandat (à remplir par le syndicat))

Bulletin d'adhésion à renvoyer au Sgen-CFDT Midi-Py : 3, chemin du Pigeonnier de la Cèpière 31100 TOULOUSE

**BULLETIN D'ADHÉSION**

Je préfère étaler ma cotisation et je choisis le prélèvement automatique sans frais tous les mois. Je remplis l'autorisation ci-contre et je joins un RIB ou un RIP. Je pourrai résilier ce prélèvement à tout moment par un simple courrier au Sgen-CFDT.

Je paie ma cotisation annuelle par chèque(s) ci-joint(s), à l'ordre du Sgen-CFDT Midi-Pyrénées.

Monsieur  Madame

Nom Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone(s) : ..... / .....

Courriel : .....

Date de naissance : .....

Corps ou grade : .....

Echelon : ..... Classe : .....

Profession ou discipline : .....

Type d'établissement : .....

Nom et adresse de l'établissement d'exercice : .....

**COTISATION** (voir grille de calcul) = ..... € / mois

Date et signature : .....

**Calcul du montant de la cotisation.** À la CFDT, la cotisation est fixée à 0,75% du salaire de l'adhérent. Chacun cotise selon ses moyens: c'est une question de solidarité!

**Tarifs particuliers.** Stagiaire: 6,25€/mois ou 75€/an - Sans traitement, étudiant MASTER 1-2, AED, AVS, EVS: 3€/mois ou 36€/an.

**Crédit d'impôt.** Dans la déclaration d'impôts sur le revenu, les salariés syndiqués imposables ou non bénéficient d'un **crédit d'impôt égal à 66% de leur cotisation syndicale** (une cotisation de 12 € par mois, vous revient à 4 €). Les collègues non imposables bénéficieront d'un crédit d'impôt - mesure de justice sociale obtenue par la CFDT.

Les informations recueillies permettent au Sgen-CFDT d'informer et de consulter ses adhérents. Elles ne seront pas communiquées en dehors de la CFDT pour des opérations commerciales ou publicitaires. Vous disposez d'un droit d'accès, de contestation et de

**Bulletin d'adhésion**

**sgen Cfdt: MIDI-PYRÉNÉES**

**Grille de calcul**

Salaire Net mensuel	Cotisation / mois	Cotisation / an
Moins de 900 €	6 €	72 €
901 € à 1000 €	7 €	84 €
1001 € à 1133 €	8 €	96 €
1134 € à 1266 €	9 €	108 €
1267 € à 1400 €	10 €	120 €
1401 € à 1533 €	11 €	132 €
1534 € à 1666 €	12 €	144 €
1667 € à 1800 €	13 €	156 €
1801 € à 1933 €	14 €	168 €
1934 € à 2066 €	15 €	180 €
2067 € à 2200 €	16 €	192 €
2201 € à 2333 €	17 €	204 €
2334 € à 2466 €	18 €	216 €
2467 € à 2600 €	19 €	228 €
2601 € à 2733 €	20 €	240 €
2734 € à 2866 €	21 €	252 €
2867 € à 3000 €	22 €	264 €
Tranches de 133 € supplémentaires	+ 1 €	+ 12 €

**Tarifs particuliers:**  
\*Sans traitement, étudiant MASTER 1-2, AED, AVS-EVS (CUI...): 3€/mois ou 36€/an.  
\*Stagiaire: 6,25€/mois ou 75€/an.

**Bulletin à renvoyer**

Au bureau régional:  
Sgen-CFDT Midi-Pyrénées  
3, chemin du Pigeonnier de la Cèpière  
31100 TOULOUSE  
05.61.43.71.56 - toulouse@sgen.cfdt.fr

**Grille de calcul**

Salaire Net mensuel	Cotisation / mois	Cotisation / an
Moins de 900 €	6 €	72 €
901 € à 1000 €	7 €	84 €
1001 € à 1133 €	8 €	96 €
1134 € à 1266 €	9 €	108 €
1267 € à 1400 €	10 €	120 €
1401 € à 1533 €	11 €	132 €
1534 € à 1666 €	12 €	144 €
1667 € à 1800 €	13 €	156 €
1801 € à 1933 €	14 €	168 €
1934 € à 2066 €	15 €	180 €
2067 € à 2200 €	16 €	192 €
2201 € à 2333 €	17 €	204 €
2334 € à 2466 €	18 €	216 €
2467 € à 2600 €	19 €	228 €
2601 € à 2733 €	20 €	240 €
2734 € à 2866 €	21 €	252 €
2867 € à 3000 €	22 €	264 €
Tranches de 133 € supplémentaires	+ 1 €	+ 12 €

**Tarifs particuliers:**  
\*Sans traitement, étudiant MASTER, AE, AVS, EVS (CUI...): 3€/mois ou 36€/an.  
\*Stagiaire: 6,25€/mois ou 75€/an.

**Retrouvez-nous**

Au bureau régional:  
Sgen-CFDT Midi-Pyrénées  
3, chemin du Pigeonnier de la Cèpière  
31100 TOULOUSE  
☎ 05 61 43 71 56  
☎ 09 50 27 34 62  
✉ toulouse@sgen.cfdt.fr

Dans nos antennes:

Ariège	09@sgen.cfdt.fr
Avignon	12@sgen.cfdt.fr
Hte Garonne	31@sgen.cfdt.fr
Gers	32@sgen.cfdt.fr
Lot	46@sgen.cfdt.fr
Htes Pyrénées	65@sgen.cfdt.fr
Tarn	81@sgen.cfdt.fr
Tarn&Garonne	82@sgen.cfdt.fr

Sur internet:  
• Site Sgen académique: [www.sgenmidipy.fr](http://www.sgenmidipy.fr)  
• Site CFDT national: [www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr)  
• Site Sgen national: [www.sgen.cfdt.fr](http://www.sgen.cfdt.fr)  
• Site suivi de carrière SGENH: [www.sgen-cfdt-plus.org](http://www.sgen-cfdt-plus.org)

**NOTRE DÉMARCHÉ**

**LE DIALOGUE SOCIAL**  
> Le Sgen-CFDT se veut force de propositions et de revendications constructives. Il prend en compte les intérêts de l'ensemble des acteurs concernés dans une logique de solidarité et d'intérêt général.

**LE SGEN-CFDT, UN SYNDICAT POUR TOUS LES PERSONNELS**

Administratifs, CPE, COP, enseignants... dans les écoles, les établissements, les services, vous travaillez avec d'autres personnels.

> Un syndicat pour chaque catégorie, c'est la porte ouverte à un émiettement des forces, à la division entre les corps, à l'incohérence des revendications et finalement à la faiblesse des propositions syndicales.

> Le Sgen-CFDT fait un autre choix: la même organisation regroupe toutes les catégories, ce qui n'empêche pas de prendre en charge chacune d'elles. Présent dans quasiment toutes les instances, le Sgen-CFDT est représentatif de tous les personnels.

**NOTRE PROJET**

**LA TRANSFORMATION SOCIALE**  
> La question de l'École ne peut être isolée des questions de société.  
> Notre projet est un véritable projet de transformation sociale, dont l'École est un des éléments fondamentaux!  
> La CFDT élabore jour après jour un projet global de société plus solidaire et plus juste: droit au travail, lutte contre la précarité, réduction des inégalités, pouvoir d'achat, lutte contre toutes les formes de discrimination... Elle a une position sur l'École.

**UN CHOIX ÉVIDENT: LA CFDT**

> La CFDT est le premier syndicat en France avec 850 000 adhérents.  
Le réseau CFDT est un point d'appui pour vous aider à résoudre les problèmes hors du cadre strictement professionnel. Grâce à ses contacts, le Sgen-CFDT peut répondre à vos questions: logement, retraite, mobilité professionnelle, etc.

**PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS AUJOURD'HUI, J'ADHÈRE!**

**L'ADHÉSION A LA CFDT DONNE DROIT A:**

- Une information locale et nationale.
- > Newsletter, presse syndicale (nationale, académique), accès réservé aux sites.
- Des conseils et services personnalisés.
- > Correspondants d'établissement, élus CAPA-CAPD et CHS-CT, site Sgen+ (mutation, promotion...).
- La formation syndicale de la CFDT.
- > Jusqu'à 12 journées par an: pédagogie, action syndicale...
- Une assurance professionnelle.
- > Défense juridique, indemnisation en cas de grève longue.
- Une réduction d'impôt ou un crédit d'impôt.
- > 66% du montant de la cotisation versée: une cotisation de 12 € par mois vous revient à 4€.

**Le Sgen-CFDT Midi-Pyrénées: un syndicat actif, reconnu et représentatif dans l'académie...**